



RÉGION ACADÉMIQUE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction académique
des services de l'Éducation nationale

Cabinet de la Rectrice

Schoelcher, le 06 octobre 2026

Tél : 05 96 52 29 60

Mél : ce.recteur@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER

La Rectrice de l'Académie de Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
De l'Éducation nationale

à

Mesdames les lycéennes
Messieurs les lycéens

Chères lycéennes,

Chers lycéens,

Dans la continuité de notre rencontre du lundi 05 octobre 2026 et comme nous en avons convenu, je reviens vers vous après avoir échangé avec les chefs d'établissement de l'académie de Martinique.

Je souhaite tout d'abord vous remercier d'être venus à ma rencontre et d'avoir engagé avec moi et les représentants de la Collectivité territoriale de Martinique un dialogue respectueux et constructif.

Le mouvement que vous lycéens martiniquais avez engagé jeudi dernier s'inscrit dans un contexte national mais comme je vous l'ai indiqué hier, pour ma part je ne me préoccupe que de ce qui concerne la Martinique et de ce qui vous concerne :

- **En premier lieu, vous protéger et protéger les personnels des établissements.** Vous et les personnels des établissements ne pouvez en aucun cas être mis en danger.
- **Également, vous écouter et dialoguer avec vous.** Vous avez tout au long de la journée d'hier exprimé vos inquiétudes, vos difficultés mais aussi formulé des propositions concrètes. Nous avons entendu vos revendications légitimes. Et au-delà même de l'écoute, nous nous engageons à construire avec vous des réponses concrètes et adaptées.
- **Enfin, maintenir la continuité des enseignements.** Suivre les cours et bénéficier des enseignements sont une condition de votre réussite. C'est bien dans les classes que tout se joue, c'est là que se construit la révélation de vos talents et votre avenir. Par le dialogue que nous avons engagé, je formule le vœu que vous puissiez le plus rapidement possible retrouver le chemin des classes.

Dans le cadre de nos échanges hier, nous avons noté les différentes problématiques que vous avez soulevées et qui concernent :

- Les conditions bâtimentaires (notamment la chaleur et le cadre de vie), matérielles, d'entretien et de sécurité des espaces scolaires ;
- Le remplacement des professeurs absents ;
- Les modalités de mise en œuvre de l'interdiction d'utilisation du téléphone portable en lycée ;
- Les rythmes scolaires en lien avec des temps de trajet en transports scolaires parfois très longs pour certains élèves et avec la difficulté de déjeuner sereinement pendant une pause méridienne contrainte (difficulté qui peut être accentuée par des temps d'attente importants pour accéder au restaurant scolaire) ;
- L'accompagnement à l'orientation et Parcoursup ;
- La prise en compte de la parole des lycéens.

Nous vous proposons donc concrètement, sujet par sujet, un plan de réponses adaptées et construites avec vous, lycéens martiniquais :

- Pour ce qui concerne l'académie (remplacement des professeurs, téléphone portable, orientation et Parcoursup, démocratie scolaire) ;
- Pour ce qui peut trouver très rapidement des solutions au niveau des établissements (toilettes, signalétiques, ...)
- Pour ce qui relève des compétences de nos partenaires (bâti scolaire, équipements chaleur, sécurité).

Mon objectif est très simple : que chaque élève puisse être entendu et voit concrètement les solutions apportées rapidement et celles qui sont programmées, que chaque personnel puisse travailler en sécurité et que chaque établissement puisse retrouver un cadre serein indispensable au bien-être et à la réussite de tous.

Plan de réponses

- **Nommer dès le 08 octobre 2026 un délégué académique à la vie collégienne et lycéenne :** il aura pour mission, sous le pilotage du chef d'établissement, de vous accompagner dans la poursuite des travaux que nous avons engagés hier, dans le prolongement des dialogues déjà conduits au sein de vos établissements. Il veillera au suivi et à la mise en œuvre effective des réponses apportées à vos préoccupations et contribuera au déploiement de la stratégie académique en faveur de la démocratie scolaire.
- **Apporter, en lien avec les chefs d'établissements, un appui aux lycéens de tous les établissements de l'académie pour recenser et structurer les revendications :** disponibilité du délégué académique à la vie collégienne et lycéenne dès la reprise du fonctionnement normal des établissements et avant le 20 octobre 2026 dans chaque lycée, sur sollicitation des chefs d'établissement et selon un calendrier programmé pour animer, avec les CPE des EPLE, des groupes de travail avec les représentants des élèves sur tous les sujets qui ont été exprimés, pour produire un document récapitulatif et structuré par EPLE, véritable diagnostic local indispensable pour élaborer pour chaque établissement un plan de réponses adaptées.
- **Accéder du 05 octobre au 23 octobre 2026 à la plateforme nationale de consultation nationale numérique :** <https://www.agora.gouv.fr/consultations/lycee>. Cette plateforme a pour but de recueillir la parole des lycéens qui pourront exprimer leurs difficultés et leurs inquiétudes,

mais aussi les améliorations qu'ils proposent en complément des échanges directs que nous avons d'ores et déjà initiés.

- **Élaborer, en appui du proviseur, établissement par établissement un plan de réponses adaptées et programmées (hiérarchiser, prioriser et traiter) :**
 - **Rapidement, dès la reprise du fonctionnement normal des établissements, pour les actions pouvant être réalisées par les agents de l'établissement :** les équipes de direction de chaque EPLE apportent des solutions à tous les sujets qu'il est possible de régler rapidement en interne et communiquent largement ces avancées (élèves, parents d'élèves et personnels).
 - **Organiser avec la Collectivité territoriale de Martinique avant le 20 octobre 2026 un calendrier de rencontres fixé dans chaque EPLE avec les CVL pour prioriser, planifier et suivre dans un dialogue avec les élèves les chantiers et travaux plus importants :** le référent travaux de la CTM assigné à l'EPLE présente aux élèves les avancées et la programmation, deux points de rencontre programmés sur l'année scolaire (diagnostic d'EPLE et plan d'action CTM/EPLE).
- **Mettre en place des groupes de travail avant le 20 octobre 2026 au niveau académique associant représentants des élèves des établissements et personnels de l'académie identifiés pour leur expertise, pilotés par le délégué académique à la vie collégienne et lycéenne sur les thématiques suivantes :**
 - La journée scolaire : lycéens, IA-IPR Établissement Vie scolaire et personnels de direction adjoints ;
 - L'accompagnement à l'orientation et l'outil Parcoursup : lycéens, personnels de direction, professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale en charge de l'orientation, inspectrice information et orientation et déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation, les propositions élaborées seront transmises au niveau national **le 20 octobre 2026** ;
 - L'exercice de la démocratie scolaire et la prise en compte de la parole et des propositions des élèves : lycéens, le délégué académique à la vie collégienne et lycéenne, CPE. Le soutien de l'engagement des lycéens dans le cadre des élections de représentants au sein des instances de vie lycéenne dans les établissements et au niveau académique est essentiel. Le calendrier des élections au CVL et au CAVL est en cours de révision.
- **Engager dans chaque lycée, sous l'impulsion du chef d'établissement, une concertation avec les lycéens au cours de l'année scolaire 2026-2027 pour définir ensemble les modalités de mise en œuvre de la mesure relative à l'utilisation du téléphone portable au lycée pour une validation des règlements intérieurs en fin d'année scolaire et une mise en œuvre à la rentrée 2027 et conduire au niveau académique un travail avec les chefs d'établissement sur l'harmonisation des modalités retenues dans les lycées (réunion des représentants des personnels de direction avant le 20 octobre 2026)**
- **Élaborer au niveau académique avant le 20 octobre 2026 un plan d'amélioration du remplacement des professeurs absents** notamment en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles, en réduisant les délais de mise en œuvre du remplacement et en priorisant le

remplacement dans les classes à examens et dans les établissements ayant plusieurs enseignants absents et non-remplacés.

- **Établir un calendrier de dialogue continu entre les représentants des lycéens de tous les établissements, la rectrice et les représentants de la Collectivité territoriale de Martinique** pour suivre la mise en œuvre effective des différentes réponses :

- Point de suivi 1 en visioconférence avant le 20 octobre 2026 ;
- Point de suivi 2 en visioconférence avant le 18 décembre 2026 ;
- Point de suivi 3 en présentiel par bassin avant le 15 mars 2027 ;
- Point de suivi 4 en visioconférence début mai 2027 ;
- Point de suivi 5 en présentiel début juillet 2027.

*C'est ensemble que nous pouvons répondre
le plus efficacement et de manière adaptée
aux difficultés que vous exprimez.*

*Je sais pouvoir compter sur vous,
Vous pouvez compter sur moi.*

La Rectrice

Cécile LAURENT

RECTORAT
RECTRICE
SCHÆLCHER
97200 CEDEX

LE DÉPARTEMENT DE MARTINIQUE